

LVMH

Déclaration des transactions sur actions propres

Paris, le 9 mars 2020

La déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 2 mars au 6 mars 2020 a été adressée à l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2020. Ce document est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans la rubrique «information réglementée» du site internet de la Société (www.lvmh.fr).